



Assemblée générale

Distr. générale
17 septembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 69 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales**

Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution [67/162](#) de l'Assemblée générale, fournit un aperçu général des activités de formation et des consultations régionales menées par le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme au cours de ses trois années de fonctionnement. Le rapport présente les réalisations du Centre dans le cadre de la demande croissante pour ses services, générée par les évolutions au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et la nécessité d'allouer les ressources adéquates pour permettre au Centre de s'acquitter pleinement et efficacement de son mandat. Enfin, le rapport présente une analyse des défis et des possibilités futures du Centre ainsi qu'une description des ressources nécessaires pour réaliser ces possibilités conformément à son mandat par rapport à la formation et à la documentation.

* [A/68/150](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Fonctions du Centre	4
III. Formation et documentation sur les droits de l'homme dans la région.	5
A. Impact des transitions dans la région arabe	5
B. Engagement des parties prenantes dans les travaux du Centre	6
IV. Examen après trois ans de fonctionnement	9
A. Aperçu des activités 2011-2013	9
1. Les droits de l'homme et la diplomatie	11
2. La traite des êtres humains	12
3. Les institutions nationales des droits de l'homme	13
4. Les droits de l'homme et les médias	34
5. L'enseignement des droits de l'homme	14
6. La formation de la police aux droits de l'homme	15
7. Les institutions nationales des droits de l'homme	16
B. Analyse des réalisations et opportunités pour un engagement futur	17
C. Défis et besoins en ressources	17
V. Conclusion	19

I. Introduction

1. Le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe opère sous la supervision du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Il a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/153 de 2005 et a pour mandat « de mener des activités de formation et de documentation conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, et d'appuyer les efforts de ce type déployés dans la région par les gouvernements, les organismes et programmes des Nations Unies, les organismes nationaux chargés des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales ». Le principal objectif du Centre est de renforcer les connaissances et les compétences en matière de droits de l'homme dans sa région d'opération.

2. Le Centre est actuellement financé exclusivement par des ressources extrabudgétaires. Au paragraphe 5 de sa résolution 67/162, l'Assemblée prie : « ...le Secrétaire général de prélever des ressources financières et humaines sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, à compter de l'exercice biennal 2014-2015, pour permettre au Centre de répondre positivement et efficacement aux besoins croissants de l'Asie du Sud Oest et de la région arabe et de s'acquitter de son mandat... ». Au paragraphe 6, elle demande que lui soit présenté le présent rapport sur l'application de la résolution.

3. Le mandat géographique du Centre couvre 25 pays¹, dont la majorité est située dans la région arabe et trois en Asie du Sud Oest. Le Centre couvre donc des pays relevant de trois unités géographiques du HCDH (Afrique, Moyen-Orient et Afrique du Nord, et région Asie et Pacifique). Dans le cadre de son mandat spécifique de formation et de documentation, le Centre travaille en coordination étroite avec les représentants régionaux sur le terrain, les chefs des bureaux régionaux, les groupes des droits de l'homme des missions de maintien de la paix, et les coordonnateurs des groupes régionaux au siège du Haut-Commissariat. Le mandat unique du Centre complète les mandats plus étendus de présences sur le terrain du HCDH existantes à travers le développement et la fourniture de formation et de documentation adaptée aux besoins linguistiques, et le renforcement des capacités de ces contextes.

4. Le Centre compte actuellement deux professionnels internationaux et deux agents des services généraux. Après l'inauguration officielle du Centre en mai 2009, il a entrepris ses activités régulières fin 2010. Au cours de ses trois premières années de fonctionnement, la demande de services du Centre a augmenté, mais le niveau des ressources disponibles pour le Centre n'a pas augmenté proportionnellement. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, dans son rapport pour la soixante-septième session de l'Assemblée générale, a attiré l'attention sur le manque de ressources et a conclu que « ... il est désormais évident que le Centre ne sera pas en mesure d'accomplir efficacement sa mission s'il ne reçoit pas régulièrement les ressources dont il a besoin, prélevées sur le budget ordinaire de l'ONU »².

¹ Afghanistan, Algérie, Bahreïn, Comores, Djibouti, Égypte, Iran (République islamique d'Iran), Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Mauritanie, Maroc, Oman, Pakistan, Qatar, Arabie saoudite, Somalie, Soudan, République arabe syrienne, Tunisie, Émirats arabes unis, Yémen et État de Palestine.

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 36 (A/67/36)*, par. 71

5. Le Centre a mené un important travail au cours de son mandat sur des questions incluant les mécanismes de défense des droits de l'homme mis en place par l'ONU, la traite des êtres humains, et le rôle des média dans l'enseignement des droits de l'homme. Cependant, avec des ressources suffisantes et durables, ses réalisations à ce jour pourraient être encore plus développées et ses activités élargies pour couvrir encore mieux les questions relatives aux droits de l'homme, et atteindre davantage de bénéficiaires dans tous les pays couverts par le Centre.

II. Fonctions du Centre

6. L'accord avec le pays hôte, signé en 2008 entre le Haut-Commissariat et le Qatar, se réfère à l'article IV de la résolution [60/153](#) de l'Assemblée générale en notant que le Centre contribuera à ce que « le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme continue de mener des activités de coopération et d'assistance pour renforcer les arrangements régionaux existants et les mécanismes régionaux de promotion et de protection des droits de l'homme, au moyen en particulier de la coopération technique axée sur le renforcement des capacités nationales, l'information et l'éducation, en vue de l'échange d'informations et de données d'expérience dans le domaine des droits de l'homme ». En conséquence, l'article V de l'accord avec le pays hôte donne des précisions sur les fonctions du Centre et comprend les éléments suivants :

a) Dispenser une formation et des compétences en ce qui concerne les procédures de présentation de rapports aux organismes de suivi des traités, diffuser de l'information relative aux droits de l'homme, former les fonctionnaires en charge de l'application de la loi, aider à la préparation de manuels et d'outils conviviaux et former les formateurs, les responsables gouvernementaux, les groupes professionnels concernés, et autres parties prenantes;

b) Développer des systèmes d'information et de documentation sur les droits de l'homme;

c) Travailler avec les institutions nationales des droits de l'homme;

d) Collaborer avec les organisations de la société civile;

e) Sensibiliser le public aux droits de l'homme;

f) Réaliser des activités de formation et documentation avec les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales; ce qui peut inclure la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération des États arabes du Golfe, l'Union des États du Maghreb et l'Organisation de la coopération islamique;

g) Offrir une formation au personnel des Nations Unies travaillant aux niveaux national et régional;

h) Conseiller les États et les entités non gouvernementales sur les programmes d'éducation aux droits de l'homme et les programmes de formation professionnelle appropriés.

III. Formation et documentation sur les droits de l'homme dans la région

A. Impact des transitions dans la région arabe

7. Le Centre est devenu opérationnel deux mois avant l'apparition des événements communément appelés le Printemps arabe. Ces développements ont réaffirmé la nécessité de renforcer la formation et la capacité de documentation dans la région. En général, le renforcement de la connaissance des droits de l'homme au sein d'une vaste zone d'opération est un processus à long terme qui requiert expertise et ressources durables. Toutefois, les exigences particulières suivantes qui ont été soulevées, ou pris de l'importance au cours de cette période, ont eu pour effet de souligner davantage la nécessité de ressources humaines et financières par rapport à la couverture géographique du Centre et au mandat de formation et documentation :

a) Des attentes plus importantes de voir le Centre combler le vide relatif à la rareté des matériels de formation, des programmes, et d'expertise en langue arabe;

b) Une demande accrue de divers types de documentation sur les droits de l'homme;

c) Le besoin de poursuivre les travaux pour soutenir le développement de la culture des droits de l'homme et de la formation à travers la région.

8. Dans l'accomplissement de son mandat de formation et de documentation pour répondre aux besoins régionaux, il est prévu que le Centre puisse éventuellement faire usage d'un certain nombre de langues de travail, y compris mais non limité à, l'arabe, le farsi, et l'anglais. Afin d'atteindre le plus grand nombre de bénéficiaires des activités du Centre, celui-ci a jusqu'ici accordé la priorité à l'utilisation de la langue arabe pour sa formation et son matériel de documentation. Ainsi, un site en langue arabe pour le Centre a été créé qui, en plus de donner des nouvelles sur le Centre et ses activités, présente des pages individuelles pour chacun 25 États couverts par le Centre contenant les documents essentiels sur la documentation des Nations Unies relative aux droits de l'homme³. En outre, le Centre publie régulièrement un bulletin d'information en arabe et en anglais, disponible en version impression papier ou numérique à travers le site web. Des travaux sont en cours pour le site Web afin d'offrir une formation consultable sur les droits de l'homme et les matériaux de référence.

9. Les activités de formation et de documentation font partie d'une stratégie visant à promouvoir le respect des droits de l'homme et à renforcer les démocraties émergentes. Alors que le Centre continue à relever les défis, dans le même temps des occasions sont créées pour renforcer les connaissances et les compétences relatives aux droits de l'homme dans sa région d'opération. Le Centre fonctionne sur la base de la coopération avec les États Membres qui demandent assistance. Les transitions dans la région arabe ont conduit à une plus grande ouverture de l'engagement avec le HCDH, notamment par le biais des demandes de coopération technique et de soutien.

³ <http://www.undohacentre.ohchr.org>.

B. Engagement des parties prenantes dans les travaux du Centre

10. En ce qui concerne un soutien ciblé à la protection des droits de l'homme, le Centre joue un rôle de renforcement des capacités particulièrement important pour un certain nombre d'acteurs au sein du gouvernement, des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des organisations de la société civile, et de la diplomatie. Le tableau ci-après reflète la participation de ces acteurs aux activités menées par le Centre, le nombre de pays dans lesquels les manifestations du Centre ont eu lieu, et les nationalités ayant participé à des formations et consultations clefs. En outre, le Centre collabore avec les organisations régionales, telles que le Conseil de coopération des États arabes du Golfe, et contribue à l'intégration de la promotion des droits de l'homme, et à la protection des travaux des autres entités des Nations Unies. Par exemple, en mai 2012, au Qatar, le Centre a organisé une formation sur le genre pour les chefs des présences sur le terrain du Haut-Commissariat.

11. Le nombre de participants aux manifestations va de quatre pour une formation de renforcement des capacités en 2012 pour les chefs du Comité des droits de l'homme d'Oman, à environ 150 participants de la société civile lors d'un colloque sur la liberté de la presse tenu au Yémen en 2013. En 2011, un total d'environ 275 participants a bénéficié des activités clefs du Centre. En 2012, le nombre de participants était de 380 et, jusqu'en juin 2013, le Centre estime être parvenu à 300 lors de ses formations et consultations clefs.

Tableau
**Représentation géographique à des formations et des consultations menées
 par le Centre**

	<i>Nombre de fois où les consultations clefs et les formations* ont eu lieu dans le pays</i>			<i>Nombre de fois où les pays nationalités** étaient représentés lors de consultations et formations clefs</i>		
	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013***</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>
Afghanistan						
Algérie						
Arabie saoudite				3	4	3
Bahreïn				3	4	2
Comores						
Djibouti					1	1
Égypte				3	4	4
Émirats arabes unis	1	2		3	4	2
État de Palestine				3	3	4
Iran (République islamique d')						
Iraq				1	3	2
Jordanie		2		3	3	3
Koweït			1	3	4	2
Liban	2			4	3	
Libye		1			1	2
Maroc				1	1	
Mauritanie				1	2	2
Oman	1			4	5	2
Pakistan						
Qatar	3	6	2	6	7	3
Somalie					1	1
Soudan	1			3	4	3
Syrie				1		
Tunisie		1		1	5	2
Yémen			3	1	2	5
Total	8	12	6	44	61	45

* Ce sont des formations et des consultations clefs, qui ne doivent pas être considérées comme une représentation exhaustive des activités.

** Les participants incluent, mais ne se limitent pas à, des fonctionnaires, des diplomates, des fonctionnaires de police et des représentants des institutions nationales de défense des droits de l'homme et de la société civile, y compris les journalistes. En outre, le tableau ne reflète pas la représentation des organisations régionales, telles que le Conseil de coopération des États arabes du Golfe, à certaines de ces manifestations.

***Formations et consultations clefs mises en œuvre jusqu'en juin 2013.

12. En réponse à une demande d'apport d'information au présent rapport⁴, la République arabe syrienne a fourni un certain nombre d'observations. Elle considère que le Centre n'a pas été suffisamment actif dans la région pour justifier la poursuite de l'allocation de ressources, et qu'il a été utilisé à des fins politiques par le pays d'accueil. Comme l'illustre le tableau, un certain nombre de manifestations se tiennent au siège des opérations du Centre au Qatar en sa qualité de pays hôte. Quel que soit son emplacement, il reste un Centre régional de formation des Nations Unies, faisant rapport au HCDH. Comme l'illustre le tableau, de nombreuses consultations et formations clefs ont été menées dans d'autres pays, et, de manière significative, la grande majorité des nationalités ont à plusieurs reprises participé à des formations et des manifestations. La République arabe syrienne souligne qu'il est pertinent de rappeler que le mandat du Centre se limite à fournir formation et documentation sur les droits de l'homme. L'article IV de l'accord du pays hôte stipule expressément que toutes les activités du Centre visent à remplir son mandat et atteindre ses objectifs, et qu'il est guidé par les principes de l'Organisation des Nations Unies, y compris l'impartialité, l'indépendance, l'objectivité et la transparence.

13. En réponse à une demande d'apport d'information au présent rapport, le Qatar a souligné la pertinence des activités constantes du Centre, et réaffirmé son engagement au soutien de ses activités. Le Qatar pense également que la création du Centre est un outil important pour renforcer la coopération internationale dans le domaine du renforcement des capacités des droits de l'homme et la sensibilisation. Le Qatar a indiqué qu'il a bénéficié des activités du Centre, y compris celles organisées sur son territoire, comme la formation de la police du Qatar aux droits de l'homme et les visites d'étude effectuées par les écoles secondaires au Centre. Selon le Qatar, la durabilité du Centre et sa capacité à s'acquitter pleinement de son mandat dépendra de son renforcement en personnel adéquat et d'un budget de fonctionnement permanent lui permettant de continuer à fonctionner de façon indépendante et crédible. Le Qatar estime que ceci ne peut être se faire que par l'inclusion du financement du Centre au budget ordinaire des Nations Unies, comme le demande l'Assemblée générale dans sa résolution 67/162.

14. Il y a généralement une forte demande en formations de niveau moyen à avancé sur les droits de l'homme dans la région couverte par le Centre. L'avantage perçu de cette formation peut être démontré par le fait que certains États Membres ont choisi de couvrir partiellement certaines dépenses relatives aux activités mises en œuvre dans leur pays. Les États Membres ont régulièrement demandé une formation dans les domaines suivants :

- a) La présentation des rapports aux organes conventionnels des Nations Unies et l'examen périodique universel;
- b) Des formations de base et avancées aux droits de l'homme pour les diplomates, journalistes, responsables de l'application de la loi, et (surtout nouvellement créée) l'institution nationale de défense des droits de l'homme;
- c) Une approche fondée sur les droits de l'homme pour lutter contre la traite des êtres humains

⁴ Une demande d'information du 13 juin sur l'engagement auprès du Centre a été envoyé aux 25 pays couverts par celui-ci.

15. Le Centre a renforcé son étroite coopération avec les autres présences du HCDH dans la région, notamment au Yémen, en Libye, et en Tunisie, en ce qui concerne les activités de formation et de documentation. Le fonctionnement du Centre à ce jour a produit un certain nombre de résultats, notamment :

- a) Des relations solides nouées avec des ministères des affaires étrangères et les institutions nationales de défense des droits de l'homme dans la région;
- b) Des demandes reçues pour une formation basée dans les pays;
- c) Le développement d'un solide réseau d'anciens participants qui peuvent être invités par le Centre à participer à des activités futures;
- d) Des demandes reçues pour collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies et autres organismes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'UNESCO.

Ceci devrait bénéficier à la capacité future du Centre à renforcer efficacement les connaissances et les compétences des droits de l'homme à travers la mise en œuvre de ses activités.

IV. Examen après trois ans de fonctionnement

A. Aperçu des activités 2011-2013

16. Les priorités stratégiques du Centre sont fixées dans le cadre des priorités thématiques globales du HCDH. Ainsi, les six priorités thématiques ayant servi à documenter les travaux du Centre sont les suivantes : la lutte contre les discriminations; la lutte contre l'impunité et le renforcement de l'état de droit et de la société démocratique; la promotion des droits économiques, sociaux, et culturels, et la lutte contre la pauvreté; la protection de droits de l'homme dans le contexte de la migration; la protection de l'homme dans le contexte de la violence et de l'insécurité; et le renforcement des mécanismes internationaux des droits de l'homme.

17. Dans le cadre du programme des droits de l'homme des Nations Unies⁵, sous la direction du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sous-programme 3 sur les services consultatifs, la coopération technique et les activités hors siège fournissent l'objectif suivant : « Promouvoir et protéger l'exercice effectif par chacun de tous les droits de l'homme par le renforcement accru des capacités, notamment en fournissant une aide aux pays qui en font la demande... » Parmi les réalisations escomptées du Secrétariat à cet égard, le point d) peut être mis en évidence comme étant particulièrement pertinent pour le mandat du Centre : « Renforcement de l'appui offert par le Haut-Commissariat en matière de formation et de sensibilisation dans le domaine des droits de l'homme, y compris au niveau national, à la demande des États. »

18. En septembre 2010 au Qatar, un atelier sur la vision future du Centre, avec plus de 60 experts régionaux et des représentants des gouvernements, des organisations de la société civile et de l'institution nationale de défense des droits de l'homme, a eu lieu dans le but de déterminer les principaux besoins de la région

⁵ Voir A/67/461.

pour renforcer les capacités des droits de l'homme. L'atelier a identifié les principaux domaines d'intervention et les discussions ont fourni une grande partie de la base sur laquelle repose le développement des priorités stratégiques du Centre en termes d'activités dans le cadre des paramètres de son mandat de formation et de documentation. Les programmes clefs de formation du Centre sont donc informés par la vision du Centre débattue lors de l'atelier.

19. Depuis sa création et suite à l'atelier régional d'experts, le Centre a piloté des programmes régionaux, dont certains ont également été adaptés et mis en œuvre au niveau des pays. Les programmes de formation clefs du Centre portent sur :

- a) Les droits de l'homme et la diplomatie;
- b) La traite des êtres humains;
- c) Les institutions nationales des droits de l'homme;
- d) Les droits de l'homme et les médias;
- e) L'enseignement des droits de l'homme;
- f) La formation de la police aux droits de l'homme;
- g) D'autres consultations régionales relatives aux droits de l'homme.

20. En résumé, les programmes de formation clefs ont été élaborés par rapport aux priorités thématiques et à la vision pour le Centre du Haut-Commissariat abordées lors de l'atelier en 2010. Les fonctions du Centre, selon son mandat, sont notamment le développement de systèmes d'information et de documentation sur les droits de l'homme, le renforcement des capacités, et la sensibilisation aux droits de l'homme. À cela s'ajoute l'appui et les conseils fournis aux États et entités non gouvernementales dans le cadre des programmes d'éducation aux droits de l'homme. Renforcer les capacités des diplomates arabes à interagir avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme a été identifié comme un domaine clef lors de l'atelier régional d'experts. Les participants ont également identifié la traite des personnes comme l'une des questions urgentes des droits de l'homme dans la région. Le mandat du Centre prévoit expressément de travailler avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme, et l'importance de ceci a également été soulignée lors de l'atelier. Dans la mise en œuvre de ses activités, le Centre favorise et utilise l'approche fondée sur les droits de l'homme, qui représente une partie importante de son travail dans le contexte des droits de l'homme et des médias. Enfin, il y a eu une augmentation particulièrement significative de la demande de formation des responsables de l'application de la loi après les événements survenus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Dans le cadre de ses activités, le Centre vise à assurer l'équilibre entre les sexes parmi les participants et les formateurs et constate que cette approche contribue à la réussite de ses formations et manifestations.

1. Les droits de l'homme et la diplomatie

21. La formation régionale aux droits de l'homme et à la diplomatie est une activité phare du Centre. Le 19 avril 2012, celui-ci a organisé une réunion de validation du programme de formation proposé, qui a réuni un certain nombre de chefs de départements des droits de l'homme des ministères des affaires étrangères de la région arabe. La réunion a ouvert la voie à des consultations ultérieures avec les groupes cibles, et a contribué à la conception d'un programme de formation adapté aux besoins du moment. Du 23 au 27 décembre 2012, en Jordanie, 21 diplomates en début ou en milieu de carrière ont participé à la première formation régionale annuelle aux droits de l'homme des diplomates arabes. Cette première formation régionale s'est concentrée sur l'utilisation des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies et du système de protection, et a été accueillie favorablement par les participants. Après la formation, le Qatar, les Émirats arabes unis, le Yémen, et l'État de Palestine ont formulé des demandes de formations similaires au niveau des pays. Le 25 Mars 2013, s'est tenue à Doha une réunion d'évaluation sur le premier programme de formation régionale au cours de laquelle les participants à la formation ont émis des recommandations constructives pour améliorer encore l'efficacité de la formation, y compris par une orientation accrue sur des études de cas, l'utilisation accrue des nouvelles technologies, et davantage d'échanges d'expériences avec les diplomates des droits de l'homme les plus expérimentés.

22. La deuxième formation régionale a eu lieu au Koweït, du 9 au 13 juin 2013, en collaboration avec le ministère koweïtien des affaires étrangères. Tout en maintenant l'accent sur les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies et le système de protection, elle a intégré les expériences et recommandations de la première session régionale annuelle de formation. Le Centre a utilisé le Webcast de l'examen périodique universel des Nations Unies pour les Émirats arabes unis, afin présenter aux participants une étude de cas réelle. Vingt-trois participants y ont assisté, outre deux diplomates arabes expérimentés qui ont partagé leurs expériences sur les droits de l'homme et la diplomatie.

23. Le Centre a institutionnalisé la formation régionale sur les organes conventionnels, les procédures spéciales, et l'examen périodique universel. Ceci a conduit à une meilleure compréhension des mécanismes des droits de l'homme, y compris les nouvelles modalités du Conseil des droits de l'homme, et des moyens d'améliorer l'engagement dans le deuxième cycle de l'examen périodique universel. En particulier, les participants ont élaboré une liste de questions à traiter avant l'examen périodique universel, qu'ils ont présentée comme un outil utile pour faciliter leur engagement avec ce mécanisme.

24. L'accueil positif de cette formation au niveau régional a conduit plusieurs pays à demander des formations similaires au niveau des pays. Suite à une demande, le Centre a organisé une formation pour 25 diplomates yéménites au Yémen du 11 au 14 mai 2013.

25. Grâce à ces formations un certain nombre de diplomates arabes sont mieux armés pour contribuer à la promotion et la protection des droits de l'homme à travers leur travail. Au Yémen, ceci a entraîné des changements dans les programmes de formation de base et de déploiement sur le travail consulaire afin de refléter l'accent mis sur la protection des droits des citoyens à l'étranger. Le Centre

a également mis en place un réseau des diplomates arabes ayant participé à ses formations.

2. La traite des êtres humains

26. Le Centre faisant partie du HCDH, est soumis à l'approche fondée sur les droits de l'homme pour lutter contre la traite des êtres humains. Le même engagement est partagé par la Ligue des États arabes, sous la forme de l'Initiative arabe de lutte contre la traite des êtres humains, adoptée en 2010. Un accord pour intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme à l'Arab Strategy for Combating Human Trafficking est un résultat important de la consultation régionale sur l'approche fondée sur les droits de l'homme de la lutte contre la traite des êtres humains. Cette manifestation a été organisée par le Centre, en collaboration avec la Fondation du Qatar pour la lutte contre la traite des êtres humains, les 17 et 18 mai 2011, et a été suivie par 70 participants provenant de divers pays. L'Initiative arabe de lutte contre la traite des êtres humains constitue une initiative formelle renforçant la mise en œuvre régionale du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme). L'Initiative a été modifiée afin d'inclure des références explicites aux Principes et directives concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains du HCDH. Elle se réfère également au HCDH comme un partenaire important dans la lutte contre la traite.

27. En décembre 2011, en collaboration avec le département des droits de l'homme du ministère des affaires étrangères des Émirats arabes unis, le Centre a organisé la première formation régionale sur la base des principes et directives recommandés concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains du HCDH. La formation a été suivie par des fonctionnaires chargés de l'application de la loi et des membres d'entités nationales de lutte contre la traite des êtres humains de 10 pays de la région arabe. Les 5 et 6 juin 2012, le Centre a organisé son deuxième atelier régional de formation sur une approche fondée sur les droits de l'homme pour lutter contre la traite des êtres humains en Jordanie. La formation, qui a porté sur les droits des victimes, a réuni 26 participants venus de 18 pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

28. Le 16 septembre 2012, le Centre a été invité à participer, en qualité qu'observateur, aux discussions relatives à l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains au Qatar. Depuis, le Centre a participé à deux autres réunions et a fait un compte-rendu oral sur la stratégie basée sur les principes et directives recommandés concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains du HCDH.

29. Du 26 au 28 novembre 2012, le Centre et le bureau de pays du HCDH en Tunisie en collaboration avec le département des droits de l'homme du ministère de l'intérieur tunisien, ont organisé à Tunis une manifestation nationale sur la traite des êtres humains. La première journée consistait en un symposium public visant à identifier les caractéristiques de la traite des êtres humains en Tunisie. Les jours suivants ont été consacrés à un programme de formation axé sur le renforcement des compétences dans le traitement des cas de traite des êtres humains et sur l'élaboration d'un plan d'action national pour lutter contre celle-ci. Dans ce contexte, le partage des expériences des Émirats arabes unis et de la Jordanie dans la

lutte contre la traite des êtres humains a été jugé utile par les participants. L'activité du Centre en Tunisie a provoqué un engagement à accélérer l'adoption de la nouvelle loi nationale sur la lutte contre la traite des êtres humains.

3. Les institutions nationales des droits de l'homme

30. Dans la région couverte par le Centre, il y a neuf institutions nationales de défense des droits de l'homme. Sept sont pleinement conformes aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris)⁶ et ont été créditées d'un « A » par le Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Nommément : Afghanistan, Égypte, Jordanie, Mauritanie, Maroc, Qatar, et État de Palestine. Deux institutions nationales de défense des droits de l'homme, celles de Tunisie et d'Algérie, ont été créditées d'un « B »⁷. En outre, le Centre collabore avec des institutions et des commissions qui aspirent à se conformer aux Principes de Paris.

31. En mai 2011, le Centre a effectué une mission à Oman pour évaluer la capacité des nouveaux membres du personnel de la Commission nationale des droits de l'homme d'Oman à mener leurs tâches à bien. Le Centre a ensuite élaboré un programme conjoint de coopération avec la Commission pour renforcer la capacité de son personnel et des commissaires. Dans ce cadre, le Centre a organisé un atelier en décembre 2011, visant à familiariser les nouveaux membres du personnel de la Commission aux principes fondamentaux des droits de l'homme, au système international de protection des Nations Unies, à la mission des institutions nationales de défense des droits de l'homme, et aux Principes de Paris. Les 6 et 7 février 2012, le Centre a organisé un atelier de formation pour quatre coordinateurs de la Commission nationale omanaise des droits de l'homme afin d'améliorer les méthodes d'organisation et de planification au sein de la Commission.

32. En étroite collaboration avec le Comité national qatari des droits de l'homme, le Centre a organisé une session de formation le 20 et le 21 mai 2012 pour les nouveaux membres du Comité et certains de ses collaborateurs. La formation était axée sur le renforcement de la compréhension par les 17 participants des normes et principes fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, tels que le système international des droits de l'homme et les Principes de Paris. Les questions pratiques relatives à la mise en œuvre des obligations internationales du Qatar ont également été examinées.

33. Les 31 mars et 1^{er} avril 2013, en coopération avec le Comité national des droits de l'Homme du Qatar et le réseau arabe des Institutions Nationales pour la Promotion et la Protection des droits de l'homme, le Centre a organisé un atelier de formation sur le rôle des institutions nationales dans les mécanismes internationaux

⁶ Voir résolution 48/134, annexe.

⁷ Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme; accréditation au 19 juillet 2013, Niveaux d'accréditation par le Comité;
 « A » membre votant : pleinement conforme aux Principes de Paris;
 « B » membre observateur : pas pleinement conforme aux Principes de Paris ou n'a pas encore présenté une documentation suffisante pour prendre cette décision.
 « C » non-membre : non conforme aux Principes de Paris.

de protection des droits de l'homme dans le cadre de l'examen périodique universel et des organes conventionnels. Cet atelier qui a réuni des participants venus de 13 pays arabes s'est concentré sur l'application des Principes de Paris, le rôle des mécanismes internationaux des droits de l'homme en relation avec le travail des institutions nationales de défense des droits de l'homme, et l'amélioration de la connaissance des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme et des recommandations pour l'examen périodique universel. Les participants ont souligné l'importance de formations régulières dans des domaines tels que la rédaction de rapports et de traitement des plaintes.

4. Les droits de l'homme et les médias

34. Un programme régional de formation des journalistes a été développé en coopération avec des médias de renom comme Al-Jazira et des organisations régionales et internationales, dont l'UNESCO. Le Centre a mis en place trois de ces programmes de formation, au Liban (2011), en Libye (2012) et au Yémen (2013).

35. Le premier programme de formation a eu lieu au Liban, les 4 et 5 mai 2011, et visait à la fois les correspondants internationaux d'Al-Jazira et des journalistes locaux représentant divers journaux et chaînes de télévision. La manifestation, qui a réuni 25 journalistes, était liée à la Journée mondiale de la liberté de la presse et ciblait le droit à la liberté d'expression. Les participants ont été initiés à des notions d'ordre général relatives à l'approche fondée sur les droits de l'homme et ont été formés sur la façon de traduire son implication pratique dans leur travail. Plusieurs journalistes d'Al-Jazira ont par la suite élaboré des comptes-rendus pour les médias à l'aide de l'approche fondée sur les droits de l'homme.

36. Le deuxième programme de formation a été organisé du 3 au 7 mai 2012 en Libye. Les 47 participants comprenaient des journalistes et des représentants d'organisations de la société civile, qui ont été formés aux droits de l'homme, notamment à la justice transitionnelle et aux droits économiques, culturels, et sociaux.

37. Du 6 au 9 mai 2013, le troisième programme de formation aux droits de l'homme et les médias a été organisé au Yémen et a réuni 30 participants. Outre les éléments couverts par la première formation selon l'approche fondée sur les droits de l'homme, cette formation a également porté sur des questions présentant un intérêt particulier au Yémen, comme la justice transitionnelle et le droit d'accès à l'information.

5. L'enseignement des droits de l'homme

38. Les 29 et 30 janvier 2012 en partenariat avec l'Institute for the Development of Civil Society, organisation soudanaise non gouvernementale, le Centre a organisé une manifestation pour débattre des efforts faits dans les pays arabes pour intégrer l'enseignement des droits de l'homme à l'enseignement supérieur conformément au Plan d'action pour la deuxième phase (2010-2014) du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme⁸. Les participants ont débattu de la situation actuelle de l'enseignement des droits de l'homme dans la région, et ont échangé des informations sur leurs expériences concernant l'élaboration de programmes pertinents. Cette activité a débouché sur la création d'un réseau

⁸ Voir A/HRC/15/28.

informel de coordinateurs nationaux pour la mise en œuvre du Plan d'action et de la stratégie d'éducation aux droits de l'homme de la Ligue des États arabes.

39. Les 21 et 22 décembre 2011 au Liban, le Centre a organisé la consultation régionale sur le développement de programmes d'études supérieures universitaires sur les droits de l'homme. La consultation a réuni des universitaires de la région arabe et des représentants de l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire. Les débats ont porté sur trois thèmes : les meilleures pratiques en ce qui concerne le développement de programmes et de diplômes d'études supérieures relatifs aux droits de l'homme; comment tirer profit de pratiques existantes dans la région; et la façon de concevoir régulièrement des forums de coordination et de partage d'expérience et d'expertise.

40. Les participants ont également identifié un certain nombre de leçons clefs apprises. En particulier, on a fait remarquer que le développement de programmes universitaires sur les droits de l'homme nécessite une quantité considérable de ressources matérielles et humaines; que l'échange continu d'expertise (et particulièrement l'expertise avancée) est nécessaire pour le développement de ces programmes; et qu'il faut faire face à un certain nombre d'étapes complexes liées au développement des programmes à la fois de deuxième et de troisième cycle relatifs aux droits de l'homme; par exemple, le développement de programmes d'études, l'élaboration de textes fondamentaux relatifs aux droits de l'homme en langue arabe, l'acquisition des ressources documentaires adéquates et une formation avancée des enseignants et des conférenciers. La capacité du Centre doit être considérablement augmentée pour soutenir les diverses activités nécessaires au développement de la spécialisation en droits de l'homme au niveau universitaire.

41. En outre, le Centre a organisé deux ateliers en 2012 pour les élèves du secondaire au Qatar, au cours desquels les participants ont été initiés aux concepts de droits de l'homme au sein de la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres conventions internationales, et ont été encouragés à élaborer un code de conduite au sein de leurs écoles reflétant les valeurs de respect, d'acceptation, de tolérance, et de collaboration. En 2013, le Centre, en partenariat avec Education Above All, une organisation de recherche de politique et de défense des droits, a lancé un projet distinct sur la protection du droit à l'éducation pendant le conflit armé et la période d'insécurité dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

6. La formation de la police aux droits de l'homme

42. Les premières activités du Centre concernant la formation de la police ont été menées au niveau des pays, au Qatar. Cette approche a été adoptée en raison de l'intensité du travail des programmes de formation de la police. Du 9 au 13 décembre 2012 en coopération avec le département des droits de l'homme du ministère de l'intérieur du Qatar, le Centre a organisé un programme de formation pour les membres de l'échelon intermédiaire de la police nationale sur les questions des droits de l'homme relatives à l'application de la loi. La manifestation a été suivie par 26 officiers de police de différents départements du ministère de l'intérieur couvrant les principales fonctions telles que les droits de l'homme, la prévention en matière de drogues, la nationalité et les documents de voyage, les preuves criminelles et l'information.

43. L'expansion des activités du Centre pour former la police englobe le développement de solides programmes régionaux de formation des formateurs, y compris la formation régionale de la police dans les pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, ce qui devrait être mis en œuvre dans la seconde moitié de 2013. En outre, sous réserve de la disponibilité de ressources adéquates, il est également envisagé d'étendre les programmes de formation au niveau national à d'autres pays.

7. Les institutions nationales des droits de l'homme

44. Grâce à des consultations régionales avec les gouvernements, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les universitaires, les organisations non gouvernementales, et autres parties prenantes, le Centre a fourni une plateforme aux débats et échanges d'expériences et d'expertise sur les questions comprenant l'impact de la dette extérieure sur les droits de l'homme et sur la protection des droits des minorités.

45. Les 31 janvier et 1^{er} février 2011, le Centre, en collaboration avec l'expert indépendant des Nations Unies sur les effets de la dette extérieure et les droits de l'homme, a organisé la consultation régionale pour l'Asie sur le projet de directives générales sur la dette extérieure et les droits de l'homme au Qatar. La manifestation a été coparrainée par le gouvernement du Qatar et a sollicité l'opinion des différentes parties prenantes des secteurs public et privé, de la société civile, et parmi les universitaires sur le format et le contenu du projet de directives, en vue de les améliorer. Les participants ont recommandé un forum de suivi pour se concentrer sur la mise en œuvre des lignes directrices⁹.

46. Les 19 et 20 novembre 2012 dans le cadre du vingtième anniversaire de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, la Division de la recherche et du droit au développement du HCDH a organisé, avec le soutien du Centre, une consultation sur le thème « rendre en compte la diversité dans le cadre des réformes constitutionnelles au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ». La consultation visait à identifier les bonnes pratiques pour la promotion et la protection des droits des minorités, et à renforcer la coopération entre les mécanismes des droits de l'homme à l'échelle internationale, régionale et nationale, en vue de favoriser l'intégration de la protection des minorités dans les constitutions, les lois, et les politiques. Elle a réuni 22 experts de différents pays de la région. Tout en notant la diversité des questions relatives aux minorités et les situations dans la région, la consultation a recommandé qu'un forum régulier soit créé sur les questions des droits des minorités. La consultation a souligné la nécessité d'une sensibilisation sur la complexité des questions relatives aux droits des minorités et la nécessité de suivre les développements relatifs aux droits des minorités dans la région arabe.

⁹ Voir [A/HRC/20/23](#); en juin 2012 après des consultations poussées aux niveaux régional et international, le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 20/10 a souscrit aux Principes directeurs relatifs à la dette extérieure et aux droits de l'homme, voués à appuyer les États et autres acteurs pertinents dans la conduite de leurs activités respectives par rapport à la dette extérieure.

B. Analyse des réalisations et opportunités pour un engagement futur

47. Depuis sa création le Centre a réussi à gagner en visibilité et crédibilité au sein de la région arabe principalement grâce à trois facteurs :

a) L'anticipation générée du fait du processus menant à la création du Centre grâce au soutien des États Membres;

b) La demande accrue de formation aux droits de l'homme et de documentation suite aux changements politiques intervenus dans plusieurs pays de la région arabe;

c) Le succès d'un certain nombre de formations ciblées et de consultations régionales, ainsi que le démontrent les commentaires des participants et les subséquentes demandes pour d'autres activités.

48. Toutes les activités de formation régionales ont lieu une fois par an et en fonction des possibilités pour les activités au niveau national. Cependant, une plus grande capacité permettrait au Centre de développer ses activités dans la région de l'Asie du Sud-Ouest (Afghanistan, République islamique d'Iran et Pakistan), où aucune activité n'a encore eu lieu, et d'assurer une plus grande participation des pays les moins avancés (Afghanistan, Comores, Djibouti, Mauritanie, Somalie, Soudan et Yémen).

49. Comme la grande majorité des pays couverts par le Centre sont de langue arabe, et en raison du besoin pressant de formation et de documentation dans cette langue, il a jusqu'ici mis l'accent sur la formation et la documentation en langue arabe, bien que sur le long terme, il soit envisagé que le Centre soit également en mesure de fournir de la documentation sur les droits de l'homme, ainsi que des formations, dans d'autres langues principales de la région.

C. Défis et besoins en ressources

50. Afin d'assurer la pérennité des activités du Centre, il est nécessaire d'investir davantage dans le développement de matériel et d'outils de formation, en arabe et dans les autres langues principales, et de les rendre disponibles pour les gouvernements, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, et les organisations de la société civile afin de mener des activités de formation similaires. Le développement de ces matériels doit aider également le Centre à mieux répondre aux demandes individuelles des États Membres, le cas échéant, notamment en étendant son soutien à travers les présences sur le terrain des Nations Unies (HCDH, équipes de pays des Nations Unies) pour dispenser des formations similaires au niveau des pays.

51. Tel que requis par la résolution [60/153](#) de l'Assemblée générale, les ressources pour financer des postes et d'autres objets de dépense ont été allouées par le HCDH sur des fonds extrabudgétaires. Dans la situation financière mondiale actuelle, la disponibilité de ressources extrabudgétaires suffisantes pour maintenir les activités existantes du HCDH ne peut être garantie, et donc il existe peu de possibilités de renforcer les ressources du Centre ou même d'assurer leur viabilité à long terme.

52. Le centre fonctionne actuellement avec deux membres du personnel de niveau professionnel (un P-5 et un P-3) et deux employés de soutien des services généraux,

avec un budget annuel d'environ 1,1 million de dollars provenant de sources extrabudgétaires, y compris le coût des activités et des dépenses d'exploitation connexes. En outre, le Qatar, en tant que pays hôte, fournit au Centre un bâtiment, des équipements collectifs, et du matériel de bureau. Les ressources du budget ordinaire demandées sont destinées à couvrir les postes de personnel de base, et une partie des frais généraux de fonctionnement et des activités, tel que requis pour l'exercice efficace du mandat et la durabilité des activités de base du Centre par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/162.

53. Afin de répondre à l'augmentation du nombre de demandes d'assistance et à la charge de travail correspondante liée à la planification, l'élaboration et la prestation d'activités de formation, un total de huit personnes est nécessaire. Le personnel se composerait de cinq membres du personnel de niveau professionnel, dont un P-5 Chef du Bureau appuyé par un spécialiste des droits de l'homme au niveau P-4, et trois spécialistes des droits de l'homme au niveau P-3 et trois agents des services généraux. Conformément à la politique du Haut-Commissariat pour les bureaux et les centres régionaux, la structure de base du Centre d'un poste P-5, un P-4, un P-3, et un agent des services généraux, doit être assurée par le financement du budget ordinaire.

54. Les charges générales d'exploitation comprennent les frais de communication, les services de conférence, les déplacements des représentants et des membres du personnel, l'impression à l'extérieur de documents, les frais de formation pour les membres du personnel, les services contractuels, les fournitures, l'équipement, la location de locaux pour les manifestations, les charges afférentes à la sécurité, les séminaires, et les subventions.

55. En disposant de ressources financières adéquates le Centre pourrait mettre en œuvre les activités suivantes :

a) La tenue de deux sessions régionales de formation par an, dans le cadre des priorités stratégiques du Centre, de quatre jours chacune à Doha ou toute autre capitale choisie parmi les pays couverts; les sessions s'adresseraient chacune à 30 participants des gouvernements, des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, et de la société civile dans la région;

b) La convocation d'une consultation régionale de deux jours, dans le cadre des priorités stratégiques du Centre, par exercice biennal à Doha ou toute autre capitale de l'un des pays couverts dans la région, pour 30 participants dont des experts internationaux et nationaux;

c) Le développement d'une stratégie de documentation complète, comprenant l'entretien du site web en arabe avec mises à jour régulières (y compris les frais de traduction et d'ajouts d'information) et d'une bibliothèque numérique favorisant les meilleures pratiques dans les principales langues de la région couverte par le Centre.

56. En outre, les ressources demandées aideraient à développer les activités suivantes :

a) Des formations régionales clefs et leur adaptation pour une utilisation au niveau des pays;

b) Le développement et la diffusion de matériels de formation professionnelle de pointe relatif aux droits de l'homme (papier et numérique pour ses principaux programmes de formation) en arabe;

c) L'utilisation d'une technologie moderne pour les formations futures, en commençant par la transformation du squelette du site actuel en un outil de formation opérationnel (en arabe et en farsi);

d) Le développement et la mise en œuvre d'activités et de matériels de formation ciblant les jeunes militants et défenseurs des droits de l'homme;

e) Le développement d'une liste d'arabophones d'experts en droits de l'homme à différents niveaux à plusieurs fins, y compris la formation, l'évaluation des besoins, et l'amélioration du soutien à l'engagement avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies;

f) Le développement et la mise en œuvre d'un programme global visant à l'intégration des droits de l'homme aux institutions d'enseignement supérieur dans la région;

g) Le développement et la fourniture de matériel et d'activités dans la région de l'Asie du Sud Ouest.

V. Conclusion

57. **Au cours de ses trois années de fonctionnement, le Centre a démontré sa capacité à mettre en œuvre toute une série d'activités de formation et de documentation conformes à son objectif de renforcer les connaissances et les compétences en matière de droits de l'homme dans sa région d'opération. Depuis sa création, le Centre a réussi à gagner en visibilité et en crédibilité. Cependant, les contraintes en matière de ressources humaines et financières ont affecté sa capacité à répondre en temps opportun aux demandes croissantes, à apporter un soutien à tous les pays couverts par son mandat, et à tenir compte de manière appropriée des questions particulières relatives aux droits de l'homme et des besoins de la région par rapport au développement continu de ses programmes. Ceci a été reconnu par les États Membres lorsque l'Assemblée générale a adopté la Résolution 67/162, priant le Secrétaire général d'allouer des fonds provenant du budget ordinaire des Nations Unies.**

58. **Il est devenu évident que, en raison de la demande croissante, le Centre sera incapable de s'acquitter efficacement de son mandat sans l'affectation des ressources adéquates. Les exigences minimales identifiées comme nécessaires pour remplir efficacement le mandat du Centre doivent être considérées dans le contexte de sa couverture géographique et des développements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui ont joué un rôle moteur dans l'accroissement de la demande de services de la part du Centre. Les défis et opportunités importants auxquels sont confrontés ces pays en ce moment historique nécessitent un renforcement des connaissances et compétences en matière de droits de l'homme. S'il est bien équipé, le Centre pourra continuer à fournir une formation et des services de documentation de qualité, et être en mesure de réaliser son plein potentiel pour jouer un rôle crucial dans la région.**